

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 12/05/2014

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, ARBEZ-CARME Elisabeth, PILLARD Claudie, MOYAT Alain, Maire adjoints, DALLOZ Sylvie, DURIF Joël, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, PERRIER Marianne, PETETIN Aurore, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, VERNEREY Samuel
Absents excusés :	RAFFIN Emilie qui donne procuration à PERRIN Raphaël,
Secrétaire de séance :	MICHAUD Sylvie

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 24/04/2014 qui est approuvé à l'unanimité.

I. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Conformément à l'article 1650-A du Code Général des Impôts, M. le Maire rappelle que le Conseil Communautaire doit constituer une Commission Intercommunale des Impôts Directs composée de onze membres désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

La Commission Intercommunale des Impôts Directs a un rôle consultatif. Elle est informée des modifications de valeur locative des établissements industriels. Elle émet un avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux.

La commune de Septmoncel doit proposer deux membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité propose les membres suivants :

- M. Joël DURIF
- M. Jean-Louis MICHARD

II. COMMUNE DE SAINT-CLAUDE : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE

M. le Maire donne lecture de deux courriers de M. le Maire de Saint-Claude en date du 16 décembre 2013 et 17 avril 2014.

Deux enfants domiciliés sur la commune sont accueillis à la crèche de Saint-Claude. La modification du barème fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) depuis janvier 2013 entraîne un mode de facturation différent.

Par conséquent, la commune de Saint-Claude sollicite la collectivité pour le paiement de la majoration des 15% appliquée aux familles des communes extérieures.

Concernant la Maison de l'Enfance Lamoura /Septmoncel le règlement intérieur stipule l'application d'une majoration de 10% aux familles extérieures à la commune, réglées par celles-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de maintenir le système de facturation de majoration de 10% aux familles extérieures à la commune conformément au règlement intérieur.

D'autre part, l'assemblée délibérante sollicite une étude globale du sujet, de façon à harmoniser le mode de facturation entre toutes les structures du territoire du Haut-Jura.

Dans l'attente de cet examen, il est souhaité la continuité d'inscription dans les structures.

III. CONSEIL GENERAL : TRANSPORT SCOLAIRE

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Président du Conseil Général rappelant la décision de l'assemblée départementale en date du 20 avril 2012 de rendre l'accompagnement obligatoire dans les véhicules transportant des élèves de moins de 6 ans.

Le coût de personnel sera financé à hauteur de 50% par le Département.

Il est précisé que sans la mise en place de cette démarche à compter de la rentrée 2014, les élèves concernés se verront refuser l'accès au service de transport scolaire.

Les élus déplorent le caractère rigide de cette mesure et souhaitent qu'elle soit réétudiée en fonction des besoins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité s'engage à mettre en application cette démarche, sous condition que le bus de transport scolaire, avant ramassage, soit basé 851 route de Genève devant le Groupe Scolaire.

IV. OFFICE DE TOURISME DE SAINT-CLAUDE

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Président de l'association « Animation Touristique Haut-Jura Saint-Claude » faisant part de son intention d'organiser un concert de chants marins la première semaine du mois d'août sur le territoire communal.

Cette animation d'environ 2 heures sera facturée 800€, l'estimation de billetterie est basée sur 400€.

Par conséquent, M. le Président de l'Association « Animation Touristique Haut-Jura Saint-Claude » sollicite la mise à disposition gratuite d'une salle pouvant accueillir entre 100 et 150 personnes et l'attribution par la collectivité d'une subvention de 400€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à mettre à disposition un espace d'accueil. Par ailleurs, concernant la demande de subvention, les élus émettent une réserve et souhaitent avoir connaissance du bilan financier de la manifestation avant de prendre une décision.

V. DEMANDES EMPLOIS D'ETE

M. le Maire informe les élus de la réception de 5 candidatures pour un emploi d'été. La somme inscrite au budget primitif correspond à 8 semaines d'emploi.

Compte tenu des contraintes réglementaires du droit du travail, M. le Maire et ses adjoints proposent de mettre en place des critères de sélections.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 14 pour et 1 contre, décide des critères d'embauche suivants:

- Avoir 18 ans pour être autorisé à utiliser les engins à moteur,
- Etre titulaire du permis B,
- Priorité aux premières demandes des postulants,
- Ordre chronologique de réception des candidatures,
- Bilan fin de contrat précédent dans le cas d'une embauche préalable.

Par conséquent, compte tenu de ces éléments, 2 candidatures sont retenues pour une durée de 3 semaines chacune. Les 2 semaines restantes seront pourvues en fonction des besoins.

VI. QUESTIONS DIVERSES

A) PARCOURS DES 7 BELVEDERES

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à participer à la pose de la 1^{ère} pierre à Clavières sur le parcours dénommé « Sentiers des Diots » le mercredi 14 mai 2014 à 11h00.

La signature de la convention avec l'entreprise Clavière, partenaire du projet, aura lieu en mairie et sera suivie d'un apéritif.

B) REPARATION RESEAU EAUX PLUVIALES « FIN du PRE »

M. le Maire informe les élus de la réparation par les services du Département du tuyau transportant les eaux pluviales sur le secteur de « La Fin du Pré ». .

C) MARCHE AUX FLEURS

Le traditionnel marché aux fleurs aura lieu samedi 17 mai 2014 de 8h00 à 12h00 face au Groupe Scolaire.

Par ailleurs, la livraison des plantes destinées au fleurissement de la commune se fera fin mai.

D) SYNDICATS : ELECTIONS PRESIDENTS - VICE PRESIDENTS - MEMBRES DU BUREAU

1) Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Chapy

Président : M. Nicolas GINDRE Vice Président : M. Michel PRUVOST Membre du bureau : Mlle Emilie RAFFIN.

2) Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière du Massacre

Président : M. Nolwenn MARCHAND Vices Présidents : M. Joël GAUTHIER et M. Daniel GROSSIORD Secrétaire : M. Rémi BONNEVILLE Membres du bureau : M. Julien DEFRADAS et M. Alain MOYAT.

3) SIDEC du Jura

M. Jean-Louis MICHARD fait part de la réunion du 06 mai 2014 regroupant les délégués communaux pour procéder à l'élection de 2 délégués au Comité du SIDEC.

Ms. ODOBEZ (Avignon les St Claude) et RIGAUX (Maire de Vaux les St Claude) ont été élus.

Sur demande de M. Jean-Louis MICHARD, M. le Directeur s'est engagé à transmettre le compte

rendu aux élus et les tenir associées aux commissions.

E) LOTISSEMENT

Lors de la séance du 24/04/2014, M. le Maire a sollicité la réflexion des élus sur l'appellation du Lotissement, à savoir le maintien du nom de « Gिताlet » ou non.

Plusieurs propositions ont été soumises. La réflexion se poursuit avant validation d'une nouvelle dénomination.

D) ENTRETIENS ANNUELS DU PERSONNEL

M. le Maire informe les élus que les entretiens annuels avec le personnel doivent avoir lieu prochainement.

Concernant le personnel de la Maison de l'Enfance, M. Raphaël PERRIN sera accompagné de Mme Liliane REGAD, élue de Lamoura.

Concernant le personnel communal, M. Raphaël PERRIN sera accompagné de Mme Sylvie DALLOZ, conseillère municipale, ayant reçu délégation par arrêté du Maire.

F) ELECTIONS EUROPEENNES DIMANCHE 25 MAI 2014

Dimanche 25 mai 2014 auront lieu les élections Européennes.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Les élus sont invités à remplir le tableau des permanences.

- Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 05 juin 2014 à 20h00

Séance levée à 23h22

Le Maire,

Affiché le 15/05/2014

Raphaël PERRIN